

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire  
23, avenue de la Libération  
45000 ORLÉANS  
02 38 24 34 21

[centrevaleloire@fondation-patrimoine.org](mailto:centrevaleloire@fondation-patrimoine.org)

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire

BP 70289

75867 PDC PARIS 18



### COMMUNE DE VIEILLES-MAISONS SUR JOUDRY

12 Rue du Bourg  
45260 VIEILLES-MAISONS SUR JOUDRY

02 38 92 42 51

[mairie.vieillesmaisons@wanadoo.fr](mailto:mairie.vieillesmaisons@wanadoo.fr)

[www.vieillesmaisons.fr](http://www.vieillesmaisons.fr)

Suivez-nous sur  

### ► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du  
Crédit Agricole Centre Loire

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la  
restauration de

L'église Saint-Pierre  
de Vieilles-Maisons sur Joudry

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Vieilles-Maisons sur Joudry - Document généré par PrintFlix - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# Participez à la préservation de l'église de Vieilles-Maisons sur Joudry

## ◆ LE PROJET : SAUVEGARDER L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

L'église Saint-Pierre se situe sur la commune de Vieilles-Maisons sur Joudry dans le Loiret. Une première étude est réalisée en 2019 afin de faire un bilan sur l'église de la commune : l'état des murs, de la voûte, de la charpente et de la couverture. Des travaux non urgents d'entretien et de consolidations sont alors nécessaires pour restaurer l'église. Mais le 5 septembre 2022 la foudre s'abat sur l'édifice et endommage considérablement le clocher ainsi que toutes les installations électriques de l'église. Une restauration devient obligatoire, l'église Saint-Pierre ne peut plus accueillir le public.

Les travaux se concentreront d'abord sur la restauration du clocher suite au sinistre, puis seront élargis à l'entretien de l'église comprenant la restauration du beffroi, du caquetoire et de la façade Ouest.

## ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La toponymie de la commune est en partie liée au Joudry qui est le nom du ruisseau qui traverse le bourg. Les noms connus de la commune sont anciens et remontent à l'an 843, « Vetus Mansiones », qui signifie « vieille auberge » et qui finira par prendre la forme de Vieilles-Maisons sur Joudry en 1740.

L'église primitive voit son origine au X<sup>e</sup> siècle, son chœur lui, daterait du XII<sup>e</sup> siècle. L'autel, édifié par un ancien chevalier de Saint-Jean de

Jérusalem, Roland Asselineau, est du XV<sup>e</sup> siècle. Modifiée à plusieurs reprises, elle aurait été reconstruite au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans l'église, la croix supportant le crucifix du chœur a été refaite avec du bois provenant d'une péniche du canal mise au rebut : "La Marche ou crève".

L'église Saint-Pierre de Vieilles-Maisons sur Joudry, s'agrémente d'un caquetoire, vraisemblablement construit fin XVIII<sup>e</sup> siècle : une partie close par une maçonnerie servait alors de remise pour le corbillard à bras. D'importants travaux de restauration, conduits en 2011, ont permis de réhabiliter l'avant-porche et de lui redonner son caractère d'origine.

## ◆ LA MOBILISATION

Le village a à cœur de restaurer le patrimoine communal afin que les habitants puissent se le réapproprier en toute sécurité. D'autant que l'oculus, situé sur le pignon ouest sera restauré tel qu'il était avant le XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que le caquetoire, un bel ouvrage de charpenterie qui caractérise les églises solognotes mais rare dans le Gâtinais. Ces deux éléments ont un attrait touristique important pour la commune.

Par ailleurs la commune a été choisie par les concepteurs du jeu CIRCINO Loiret et le caquetoire a été sélectionné comme l'élément symbolique qui représente la commune.

Montant des travaux	197 675 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Courant 2024

# Bulletin de don

► **Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Pierre de Vieilles-Maisons sur Joudry**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

## Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/100004](http://www.fondation-patrimoine.org/100004)  
ou en flashant le QR code ci-contre.



## Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine - Église de Vieilles-Maisons sur Joudry**

**Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €**

Autres montants suggérés  80 €  150 €  250 €  500 €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : **LUUUUUUUUU**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

► **Je bénéficie d'une réduction d'impôt**

## Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

© Commune de Vieilles-Maisons sur Joudry

